

Février 2014



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

F

Conférence régionale pour l'Europe

VINGT-NEUVIÈME SESSION

TRENTE-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

Bucarest (Roumanie), 1 – 4 avril 2014

NOTE D'INFORMATION

Organisation de la Conférence

1. La vingt-neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture se tiendront au [Palais du Parlement \(str. Izvor nr. 2-4, Bucarest\)](#)¹, du 1^{er} au 4 avril 2014.
2. La session de la Commission européenne d'agriculture se tiendra les 1^{er} et 2 avril 2014 et sera ouverte le mardi 1^{er} avril à 9 heures.
3. La Conférence régionale de la FAO pour l'Europe se tiendra les 2 et 4 avril 2014, et la cérémonie d'ouverture aura lieu le mercredi 2 avril, à 14 heures.
4. Chaque jour sera publié sur le site web de la Conférence régionale un programme des séances donnant des renseignements détaillés sur les travaux de la Conférence, le calendrier des séances, les questions à l'ordre du jour et d'autres renseignements de caractère général.
5. Le Secrétaire de la Conférence sera assisté par des fonctionnaires de l'Organisation dont les noms et fonctions seront indiqués sur une liste publiée le premier jour de la session de la Commission et de la Conférence.

Langues de travail

6. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais, espagnol, français, roumain² et russe à la session de la Conférence et à celle de la Commission. Les documents des deux réunions seront publiés en anglais, espagnol, français et russe.

Liaison avec la presse et information

¹ www.cdep.ro/pls/dic/site.page?id=10&idl=2.

² Le service d'interprétation ne sera assuré que pendant la cérémonie d'inauguration de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj511f

7. Pendant la durée de la Conférence, le Chargé d'information du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, en coopération avec un attaché de presse du Gouvernement roumain, assurera les contacts avec la presse et sera responsable des questions concernant l'information du public.

8. L'accréditation préalable est obligatoire pour tous les journalistes souhaitant assister aux manifestations de la semaine. Les journalistes sont priés de s'inscrire en ligne à <https://www.regonline.com/builder/site/?eventid=1430147> et de télécharger à cette occasion une lettre d'affectation de leur rédacteur en chef ou de leur employeur.

Documentation

9. Tous les documents de travail de la session seront consultables sur le [site web de la Conférence régionale](#)³. Des exemplaires imprimés des documents de présession seront disponibles sur place, mais uniquement sur demande et en nombre limité pour que la Conférence se déroule sans support papier. De plus, à leur inscription, les participants pourront se procurer tous les documents sur une clé USB. Les participants sont invités à se munir de leur ordinateur portable afin d'accéder aux documents de présession en ligne et de limiter le nombre de documents imprimés nécessaires. Un service d'accès à internet sans fil sera disponible sur le lieu de la Conférence.

10. Les documents de séance sont regroupés en trois catégories: Les documents portant la cote LIM, les déclarations et le journal (programme des séances). Ils seront disponibles sur le site web de la Conférence régionale, ainsi qu'au comptoir de distribution des documents situé en face de la salle de conférence. À ce comptoir, on distribuera également le courrier et les messages, et on répondra aux demandes d'ordre général.

Projets de recommandations et d'amendements

11. Les participants souhaitant présenter des projets de recommandations ou d'autres documents appelant une décision de la Conférence sont priés de les faire parvenir par courriel au Secrétaire de la Conférence en anglais, espagnol, français ou russe et, dans la mesure du possible, d'en transmettre cinq exemplaires imprimés.

12. Les participants souhaitant distribuer d'autres documents écrits en rapport avec les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence sont priés d'en fournir au Secrétariat, qui les fera distribuer, 100 exemplaires en anglais, 50 en français, 40 en russe et 20 en espagnol.

Communication préalable du texte des discours et déclarations

13. Afin de faciliter le travail du Secrétariat et de garantir la précision de l'interprétation simultanée, il est recommandé de communiquer à l'avance au Secrétaire de la Conférence le texte des discours et déclarations par courriel à ERC-ECA-Secretary@fao.org. Les délégués sont également priés de transmettre une copie de leur allocution telle qu'elle sera prononcée afin de faciliter le travail des médias.

Correspondance et demandes

14. Toute la correspondance concernant la Conférence régionale doit être adressée au Secrétariat de la Conférence au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, ainsi qu'au Chargé de liaison du Gouvernement en Roumanie, aux adresses suivantes:

³www.fao.org/europe/regional-conference/cw2014/en/

M. Raimund Jehle
Secrétaire de la Conférence
Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
Benczur utca 34
1068 Budapest (Hongrie)
Tél. bureau: +36 1 3517029 +36 1 4612037,
Télécopie: +36 1 3517029
Tél. portable: +36 30 5170436
Courriel: ERC-ECA-Secretary@fao.org

M Teodor Dosa
Chargé de liaison du Gouvernement
Conseiller aux affaires européennes
Ministère de l'agriculture et du développement rural
Blvd. Carol I, no. 2-4, district 3,
020921 Bucarest, Roumanie
Tél. portable: + 40 757 537505,
Télécopie: +40 21 3078554
Courriel: teodor.dosa@madr.ro

M Goran Stavrik
Chargé des affaires de la Conférence
Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
Benczur utca 34
1068 Budapest (Hongrie)
Tél. bureau: +36 1 3517029 +36 1 4612010,
Télécopie: +36 1 3517029
Tél. portable: +36 30 4732187
Courriel: ERC-ECA-Secretary@fao.org

Mme Beata Somogyi
Assistante aux affaires de la Conférence
Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale
Benczur utca 34
1068 Budapest (Hongrie)
Tél. bureau: +36 1 3517029 +36 1 8141252,
Télécopie: + 36 1 3517029
Courriel: ERC-ECA-Secretary@fao.org

Consultations multipartites du Comité de la sécurité alimentaire

15. La participation du Comité de la sécurité alimentaire (CSA) à la Conférence régionale vise à stimuler le sentiment d'implication de toutes les parties prenantes grâce à un dialogue multipartite (qui aura lieu le lundi 31 mars 2014) de la Conférence régionale. Des informations plus détaillées seront fournies sur les sites web de la Conférence régionale et du CSA: www.fao.org/cfs/cfs-home/en/.

Réunion de travail du Directeur général avec les chefs de délégation

16. Le Directeur général de la FAO tiendra une réunion de travail avec les ministres et chefs de délégation le mercredi 2 avril 2014, de 17 h 30 à 19 h 30, dans la salle des droits de l'homme du Palais du Parlement.

Manifestations parallèles

17. Plusieurs manifestations parallèles seront organisées durant la Conférence. De plus amples renseignements à ce sujet et sur le calendrier de ces manifestations sont disponibles sur [le site web de la Conférence régionale](#).

Formalités d'entrée en Roumanie

18. Tous les délégués et observateurs participant à la Conférence régionale de la FAO doivent être en possession d'un document de voyage reconnu par la Roumanie et dont la durée de validité est supérieure à trois mois à la date de clôture de la Conférence (ou à la date d'expiration du visa). La Roumanie appliquant les réglementations européennes, aucun visa ne sera délivré aux participants à la Conférence dans les aéroports ou aux postes-frontières. Les formalités d'obtention de visa pourraient changer très prochainement; pour obtenir les informations les plus récentes, veuillez contacter l'Ambassade ou le Consulat le plus proche, ou le Secrétariat de la Conférence, ou consulter le site web du Ministère roumain des affaires étrangères à www.mae.ro/en/node/2035.

19. L'annexe B à la présente note comprend la liste des pays dont les ressortissants munis d'un passeport ordinaire sont exemptés de l'obligation de visa par la Roumanie.

20. L'annexe C comprend la liste des pays dont les ressortissants munis d'un passeport diplomatique (D), d'un passeport de service (S), d'un passeport officiel (O) ou d'un livret professionnel maritime (SM) sont exemptés de l'obligation de visa par la Roumanie.

21. L'annexe D comprend la liste des pays dont les ressortissants doivent être en possession d'un visa pour entrer en Roumanie, à moins qu'ils ne soient titulaires d'un document de voyage les exemptant de l'obligation de visa, comme indiqué dans l'annexe C.

22. L'annexe E explique en détail la procédure de demande de visa pour les participants soumis à cette obligation.

23. Les autorités roumaines prendront des dispositions spéciales pour accueillir les participants à leur arrivée, les aider, au besoin, à remplir les formalités d'immigration et organiser leur transport vers les hôtels. Des dispositions analogues seront prises à la fin de la Conférence.

24. Dès leur arrivée en Roumanie, les participants sont invités à s'adresser au bureau d'information sur le lieu de la Conférence pour confirmer la date et l'heure de leur départ.

Inscription sur place

25. Les inscriptions à la session de la Commission européenne d'agriculture et aux consultations multipartites du CSA s'effectueront le lundi 31 mars 2014 entre 12 heures et 17 heures. Les inscriptions à la session de la Commission européenne d'agriculture se poursuivront le mardi 1^{er} avril 2014 entre 8 heures et 9 heures sur le lieu de la Conférence.

26. Les inscriptions à la session de la Conférence régionale pour l'Europe seront enregistrées le mercredi 2 avril 2014 entre 12 heures et 14 heures, et le jeudi 3 avril entre 8 heures et 9 heures sur le lieu de la Conférence.

27. Le Secrétariat de la Conférence dressera une liste provisoire des participants le premier jour de la Conférence. Les participants sont priés de l'aviser de tout ajout ou modification nécessaire et de communiquer toutes les informations utiles au comptoir d'inscription.

Services de restauration

28. Des services de restauration, généreusement offerts par le Gouvernement roumain, seront proposés pendant toute la durée de la Conférence. Un restaurant et un bar sont également en service au Palais du Parlement.

Voyage d'étude et programme à l'intention des conjoints

29. À l'invitation du Gouvernement hôte, un voyage d'étude sera organisé à l'intention des participants le vendredi 4 avril dans la matinée. Les participants souhaitant y prendre part sont priés de bien vouloir en informer le personnel au comptoir d'inscription ou de distribution des documents, avant le mardi 3 avril à 13 heures, de sorte que le Gouvernement hôte puisse prendre les dispositions nécessaires. De plus amples renseignements seront communiqués aux participants à leur arrivée et seront reproduits dans le programme des séances.

30. Le Gouvernement hôte prévoit également d'organiser un programme à l'intention des conjoints des délégués.

31. De plus amples renseignements sur le voyage d'étude et le programme à l'intention des conjoints seront communiqués sur le site web de la [Conférence régionale](#).

Réceptions

32. Une réception à l'intention des participants des sessions de la Conférence régionale et de la Commission devrait avoir lieu le jeudi 3 avril 2014, à l'invitation de M. Daniel Constantin, Ministre roumain de l'agriculture et du développement rural.

Logement

33. Le Secrétariat de la Conférence et le Gouvernement hôte facilitent la réservation des chambres d'hôtel pour tous les participants aux sessions de la Conférence et de la Commission. Une liste d'hôtels offrant des tarifs spéciaux pour la durée de la Conférence figure à l'annexe A à la présente note. Les participants sont priés d'indiquer leur préférence (deux hôtels par ordre de préférence) lorsqu'ils remplissent le formulaire d'inscription en ligne sur le site web de la Conférence régionale. Ils seront ensuite contactés par le Secrétariat de la Conférence, qui fournira des informations complémentaires sur la procédure de réservation, laquelle sera effectuée par le biais d'une agence de voyages locale désignée par le Gouvernement hôte. Les personnes à contacter pour les inscriptions et réservations de chambres d'hôtel sont les suivantes:

- M. Gabor Feher (ERC-ECA-Secretary@fao.org) du Bureau régional de la FAO et
- M. Eduard Mazilu (fao-accommodation@gamaproconsult.ro) à l'agence de voyages Gama Proconsult en Roumanie.

Transports locaux

34. Un service de transport sera assuré à l'arrivée et au départ des délégués. De plus, un service de navette entre les hôtels figurant dans l'Annexe A et le lieu de la Conférence sera assuré le matin et l'après-midi toute la semaine. Les personnes à contacter pour les questions concernant le transport sont les suivantes:

- M. El-Fatih Abu-Samra
Conseiller aux affaires européennes
Ministère de l'agriculture et du développement rural
Tél. bureau: +40 21 3078587
Tél. portable: +40 744 547250
Courriel: el.fatih@madr.ro

Services médicaux et premiers secours

35. Des services de premiers secours et du personnel médical seront disponibles sur le lieu de la Conférence. Il est possible que certains hôtels fournissent également des services médicaux.

Devises et services bancaires

36. La réglementation douanière roumaine s'aligne sur celle en vigueur dans la plupart des pays européens, à savoir que les ressortissants étrangers peuvent transporter à l'entrée et à la sortie du territoire roumain une somme maximale de 10 000 euros en argent liquide ou en chèques de voyage. La monnaie nationale est le Leu («Lei» au pluriel), ou RON sous forme abrégée

37. Les billets sont disponibles en coupures de 1, 5, 10, 50, 100, 200 et 500 lei; et les pièces ont une valeur de 1, 5, 10 et 50 bani (1 leu = 100 bani).

38. Les devises étrangères peuvent être changées auprès des banques et des bureaux de change autorisés (appelés «casa de schimb» ou «birou de schimb valutar»). Il est également possible de changer des devises dans les aéroports internationaux ainsi que dans les grands hôtels. Les bureaux de change des aéroports offrent un taux de change largement inférieur au taux officiel. Au moment où le présent document a été imprimé (7 janvier 2014), le taux de change était le suivant:

- 1 USD = 3,30 Lei
- 1 Livre sterling = 5,40 Lei
- 1 EUR = 4,49 Lei

39. Des distributeurs automatiques sont disponibles dans les grandes banques, les aéroports et les centres commerciaux, ainsi qu'au centre de conférence. Les cartes de crédit les plus connues, notamment American Express, Mastercard et Visa, sont acceptées par les grands hôtels, loueurs de véhicules et magasins des principales villes du pays.

Climat et fuseau horaire

40. La Roumanie est située à 46° de latitude Nord et 25° de longitude Est. Le climat est tempéré, avec quatre saisons bien distinctes. Les températures moyennes à Bucarest sont de 5°C au mois de mars et 11°C en avril. La Roumanie est à l'heure de l'Europe de l'Est (CET+01:00).

Électricité

41. Le réseau électrique roumain est en 220 volts. Les prises murales acceptent les prises européennes standard à deux broches rondes. Un adaptateur est nécessaire pour les appareils électriques non européens.

Communications

42. Un accès à internet, des téléphones et des télécopieurs seront mis à la disposition des participants sur le lieu de la Conférence. Le service téléphonique international automatique est disponible dans tout le pays. La plupart des téléphones publics fonctionnent avec une carte de téléphone. Codes à composer:

Appels locaux à Bucarest: 0 + 21 + numéro à sept chiffres # ou 0 + 31 + numéro à sept chiffres #

Appels internationaux depuis Bucarest: 00 + indicatif du pays + indicatif local + numéro de téléphone

Appels internationaux vers Bucarest: code d'accès vers l'international +40 (indicatif de la Roumanie) + 21 ou 31 + numéro à sept chiffres #

ANNEXE A

LISTE DES HÔTELS

Nom de l'hôtel	Nombre de chambres retenues par les organisateurs	Prix des chambres
Radisson Blu 5* Calea Victoriei 63 - 81 Bucarest, 10065 Tél. bureau: +40 21 31 19000 www.radissonblu.com/hotel-bucharest	50 chambres	Chambre individuelle: 125 EUR Chambre double: 135 EUR Chambre individuelle affaires: 190 EUR Suite (individuelle): 230 EUR
Novotel Bucharest City Centre 4* Calea Victoriei 37B Bucarest 010061 Tél. bureau: +40-21-3088500 www.novotel.com/gb/hotel-5558-novotel-bucharest-city-centre/index.shtml	60 chambres	Chambre individuelle: 103 EUR Chambre double: 115 EUR Suite (individuelle): 185 EUR
Ramada Majestic Bucharest 4* Calea Victoriei 38-40 Bucarest 010082 Tél. bureau: +40-21-3102715 / 20 / 35 / 46 / 72 www.majestic.ro	40 chambres	Chambre individuelle: 85 EUR Chambre double: 105 EUR Suite (individuelle): 115 EUR
Ibis Bucuresti Palatul Parlamentului 3* Izvor Street 82-84 Bucarest Tél. bureau: +40-21-4011000 www.ibis.com/gb/hotel-5938-ibis-bucuresti-palatul-parlamentului/index.shtml	40 chambres	Chambre individuelle: 65 EUR Chambre double: 75 EUR Studio grand confort (individuel): 100 EUR

Ces tarifs spéciaux sont toutes taxes comprises et incluent un petit-déjeuner (buffet), ainsi qu'un accès gratuit à internet Le nombre de chambres et les tarifs indiqués sont garantis jusqu'au 16 mars 2014. On trouvera plus de détails sur la page d'inscription en ligne: https://www.regonline.com/FAO_29ERC_38ECA.

Pendant toute la durée de la Conférence, du 31 mars au 4 avril 2014, une navette entre les hôtels et le lieu de la Conférence sera assuré uniquement pour les participants séjournant dans un des hôtels susmentionnés. Des précisions sur les horaires de la navette seront fournies par les hôtels.

ANNEXE B

Liste des pays dont les ressortissants munis d'un passeport ordinaire sont exemptés de l'obligation de visa par la Roumanie:

Albanie(*)	Ex-République yougoslave de Macédoine (*)	Saint-Marin
Andorre	Guatemala	Serbie (à l'exception des ressortissants munis d'un passeport délivré par la direction de coordination serbe [Kordinaciona uprava, en serbe]) (*)
Antigua-et-Barbuda	Honduras	Seychelles
Argentine	Israël	Singapour
Australie	Japon	Uruguay
Bahamas	Malaisie	Venezuela
Barbade	Maurice	États Membres de l'Union européenne
Bosnie-Herzégovine(*)	Mexique	
Brésil	Monaco	
Brunei Darussalam	Monténégro(*)	
Canada	Nouvelle-Zélande	
Chili	Nicaragua	
Corée du Sud	Panama	
Costa Rica	Paraguay	
El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis	
États-Unis d'Amérique	Saint-Siège	

(*) L'exemption de l'obligation de visa s'applique aux titulaires de passeports biométriques.

ANNEXE C

Liste des pays dont les ressortissants munis d'un passeport diplomatique (D), d'un passeport de service (S), d'un passeport officiel (O) ou d'un livret professionnel maritime (SM) peuvent entrer en Roumanie sans visa:

No	État	D	S	O	SM	Durée du séjour
1.	Afrique du Sud	X	X	X		90 jours
2.	Albanie	X				90 jours
3.	Algérie	X				90 jours
4.	Arménie	X	X			90 jours
5.	Azerbaïdjan	X	X			90 jours
6.	Bélarus	X	X			30 jours
7.	Bolivie	X	X			90 jours
8.	Bosnie-Herzégovine	X	X			30 jours
9.	Chine	X	X		X	90 jours
10.	Colombie	X	X			90 jours
11.	Équateur	X	X			90 jours
12.	Ex-République yougoslave de Macédoine	X	X	X		90 jours
13.	Géorgie	X	X			90 jours
14.	Ghana	X	X			90 jours
15.	Congo	X	X	X		90 jours
16.	Guinée	X	X			90 jours
17.	Inde	X				90 jours
18.	Iran	X				30 jours
19.	Jordanie	X				90 jours
20.	Kazakhstan	X	X			90 jours
21.	Kirghizistan	X	X			90 jours
22.	Maroc	X	X			90 jours
23.	Mauritanie	X	X	X		90 jours
24.	Moldavie	X	X	X		90 jours
25.	Mongolie	X	X			60 jours
26.	Monténégro	X	X	X		90 jours
27.	Ouzbékistan	X				90 jours
28.	Pakistan	X	X			30 jours
29.	Pérou	X	X			90 jours
30.	Philippines	X	X	X		90 jours
31.	République centrafricaine	X	X			90 jours
32.	Russie	X	X	X		90 jours
33.	Sao Tomé-et-Principe	X	X			90 jours
34.	Serbie	X	X	X		90 jours
35.	Sénégal	X	X			90 jours
36.	Sierra Leone	X	X			90 jours
37.	Tadjikistan	X	X			90 jours
38.	Tanzanie	X	X			90 jours
39.	Thaïlande	X	X	X		90 jours
40.	Tunisie	X	X			90 jours
41.	Turquie	X	X	X		90 jours
42.	Turkménistan	X	X			90 jours
43.	Ukraine	X	X	X		90 jours
44.	Viet Nam	X	X	X		90 jours
45.	Zambie	X	X			90 jours

ANNEXE D

Liste des pays dont les ressortissants doivent être en possession d'un visa pour entrer en Roumanie, à moins qu'ils ne soient titulaires d'un document de voyage les exemptant de l'obligation de visa, comme indiqué dans l'Annexe C.

Afghanistan	Émirats arabes unis	Libéria	Sainte-Lucie
Afrique du Sud	Équateur	Libye	Samoa
Algérie*	Érythrée	Madagascar	Sao Tomé-et-Principe
Angola	Éthiopie	Malawi	Sénégal
Arabie saoudite	Fidji	Maroc	Sierra Leone
Arménie	Gabon	Mauritanie	Somalie
Azerbaïdjan	Gambie	Micronésie	Soudan
Bahreïn	Géorgie	Moldova	Sri Lanka
Bangladesh	Ghana	Mongolie	Suriname
Bélarus	Grenade	Mozambique	Swaziland
Belize	Guinée	Namibie	Syrie
Bénin	Guinée-Bissau	Nauru	Tadjikistan
Bhoutan	Guinée équatoriale	Népal	Tanzanie
Birmanie/Myanmar	Guyana	Niger	Tchad
Bolivie	Haïti	Nigéria	Thaïlande
Botswana	Îles Marshall	Oman	Timor-Leste
Burkina Faso	Îles Salomon	Ouganda	Togo
Burundi	Inde*	Ouzbékistan	Tonga
Cambodge	Indonésie	Pakistan	Trinité-et-Tobago
Cameroun	Iraq	Palaos	Tunisie
Cap-Vert	Iran	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Turkménistan
Chine	Jamaïque	Pérou	Turquie
Colombie	Jordanie	Philippines	Tuvalu
Comores	Kazakhstan	Qatar	Ukraine
Congo	Kenya	République centrafricaine	Vanuatu
Corée du Nord	Kirghizistan	République démocratique du Congo	Viet Nam
Côte d'Ivoire	Kiribati	Russie	Yémen
Cuba	Koweït	Rwanda	Zambie
Djibouti	Laos	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Zimbabwe
Dominique	Lesotho		Laissez-passer de l'ONU
Égypte	Liban*		

ANNEXE E**Procédure d'obtention de visa**

La durée de validité du visa dépend de la nationalité du demandeur et de sa situation personnelle. Toutefois, la durée du visa ne peut excéder 14 jours dans le cadre d'un visa de court séjour. Le Centre national des visas du Ministère roumain des affaires étrangères enverra des directives à ses ambassades et consulats afin de s'assurer que les demandes de visa déposées par les participants à la Conférence sont reçues et traitées en priorité.

Les participants exerçant des fonctions au sein d'un gouvernement, d'une administration publique ou d'une organisation internationale et dont la présence en Roumanie concourt aux intérêts des relations extérieures de la Roumanie doivent présenter une demande de «visa officiel de court séjour» (identifié par le symbole C/M).

Tous les autres participants, ne relevant pas de la catégorie précitée, doivent présenter une demande de «visa de court séjour pour d'autres activités - activités culturelles, scientifiques, humanitaires, traitement médical de courte durée ou autres activités qui n'enfreignent pas la loi nationale» (identifié par le symbole C/ZA).

Lors de l'inscription en ligne aux sessions de la Conférence régionale et de la Commission européenne d'agriculture, les participants sont priés d'indiquer s'ils nécessitent un visa sur la base des renseignements susmentionnés, de communiquer les données figurant sur leur passeport et de télécharger une copie scannée de leur passeport. Le Secrétariat de la Conférence régionale et le Gouvernement roumain prendront les dispositions nécessaires pour informer les ambassades et consulats concernés, et délivrer les lettres d'invitation et notes verbales requises.

Pour les visas de type C/M, les documents à soumettre à l'ambassade ou au consulat local sont les suivants:

1. Une note verbale de la FAO
2. Le formulaire de demande de visa-
www.mae.ro/sites/default/files/file/mae_old/poze_editare/2008.11.14_Formular_Viza_ABC.pdf
3. Deux photos couleur récentes au format 3X4 cm
4. Un passeport dont la durée de validité est supérieure à trois mois à la date prévue du départ de Roumanie et a été délivré depuis moins de 10 ans.
5. Frais de visa: ce visa est gratuit

Pour les visas de type C/ZA, les documents à soumettre à l'ambassade ou au consulat local sont les suivants:

1. Une lettre d'invitation (qui sera délivrée par le Ministère roumain de l'agriculture et du développement rural et attestera de la raison du séjour en Roumanie. Les titulaires de visa devront également présenter cette lettre d'invitation/pièce justificative pour entrer sur le territoire roumain).
2. Formulaire de demande de visa de court séjour sur internet-
www.mae.ro/sites/default/files/file/mae_old/poze_editare/2008.11.14_Formular_Viza_ABC.pdf
3. Le titre de transport
4. La preuve des moyens de subsistance, à raison de 50 EUR par jour pour toute la période du séjour, mais pas moins de 500 EUR
5. L'assurance maladie en voyage
6. La preuve du logement
7. Deux photos couleur récentes au format 3X4 cm
8. Frais de visa: la lettre d'invitation précisera que le participant à la Conférence a le statut d'«invité officiel». Toutefois, conformément à la législation roumaine, la décision d'exempter des frais de visa relève exclusivement du chef de la section consulaire